

La « Politique maritime intégrée », qu'est-ce que c'est ?

Alors que les espaces maritimes et littoraux sont à la fois interdépendants et fortement sollicités par des activités de plus en plus diverses, la nécessité d'une politique maritime intégrée, permettant la mise en cohérence de l'ensemble des programmes et politiques sectoriels, se fait sentir. C'est l'objectif de la politique maritime intégrée, qui sera mise en œuvre à l'aide de documents-cadres qui viseront, aux échelles nationale et des façades, à la coordination des décisions et programmes.

La forte interdépendance de tous les océans, mers et bassins, écosystèmes marins, nous impose de « dépasser les démarches strictement sectorielles ou géographiques dans l'élaboration des politiques maritimes. Elle implique que les politiques territoriales prennent en compte la proximité de la mer et les activités maritimes, et à l'inverse les impacts de la mer et des activités sur le littoral. Ainsi chaque politique sectorielle ou territoriale ne doit plus constituer qu'une des composantes d'un ensemble plus unifié et ne peut plus être définie de manière isolée ». C'est ainsi que le **Livre bleu** « Stratégie nationale pour la mer et les océans »*, demandé par le Président de la République lors de son discours du Havre le 16 juillet 2009 et adopté par le Conseil interministériel de la mer du 8 décembre 2009, fixe les grandes orientations stratégiques nationales pour la mer et le littoral. Il consacre le choix de la mise en place d'une politique maritime intégrée et s'inscrit dans le développement de la politique maritime de l'Union européenne.

Il rappelle ainsi que « tout processus de décision devra ainsi considérer toutes les échelles (géographiques ou temporelles) et envisager l'ensemble des conséquences à long terme des choix qu'ils soient environnementaux, économiques ou sociaux. Le développement croissant de l'activité humaine, tant littorale que maritime, impose d'en maîtriser désormais les effets sur l'environnement et sur les ressources. L'Etat doit répondre à cette exigence qui concerne des espaces et des ressources publics. Il ne peut l'envisager qu'en associant tous les acteurs aux décisions qui les concernent, décisions fondées sur une vision partagée des enjeux et des objectifs recherchés ».

Dans cet objectif d'assurer la cohérence entre toutes les politiques sectorielles en mer et à terre sur le littoral, concourant à la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable et de la stratégie nationale pour la biodiversité, la « stratégie nationale pour la mer et le littoral » fixera prochainement les principes et les orientations générales tant en métropole qu'outre-mer pour la protection des milieux, la valorisation des ressources marines et la gestion intégrée et concertée des activités liées à la mer et au littoral. Dans une perspective de gestion intégrée, elle traitera de :

- la protection des milieux, des ressources et du patrimoine : la protection des équilibres biologiques et écologiques, ainsi que la préservation des sites, des paysages et du patrimoine ;
- la prévention des risques et la gestion du trait de côte ;
- la connaissance, la recherche et l'innovation, ainsi que l'éducation et la formation aux métiers de la mer ;
- le développement durable des activités économiques, maritimes et littorales, et la valorisation des ressources naturelles minérales, biologiques et énergétiques ;
- la participation de la France à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques internationales et européennes intégrées pour la protection et la valorisation des espaces et activités maritimes ;
- la gouvernance associée et les moyens de sa mise en œuvre, les modalités de suivi et d'évaluation de la stratégie

Pour la façade, cette politique maritime intégrée se traduira par la rédaction de documents stratégiques de façade, qui seront rédigés en association avec les différentes parties prenantes, notamment *via* le Conseil maritime de façade, qui sera prochainement créé. Le document stratégique de la façade Nord-Atlantique Manche Ouest précisera et complètera les orientations et stratégies de la stratégie nationale

pour la mer et le littoral au regard des enjeux économiques, sociaux et écologiques de la façade.

Une description de la situation de l'existant dans le périmètre de la façade, notamment l'état de l'environnement tant en mer que sur le littoral, des conditions d'utilisation de l'espace marin et littoral, des activités économiques liées à la mer et à la valorisation du littoral, ainsi que des principales perspectives d'évolution socio-économiques et environnementales de ce milieu et des activités associées, permettra de dresser le bilan des connaissances et de l'utilisation actuelle de la mer et du littoral. Cette description reprendra notamment le bilan dressé par les plans d'action pour le milieu marin concernant la façade (voir article « DCSMM »).

Sur cette base, le document définira et justifiera les orientations retenues en matière de développement des activités maritimes, de protection, d'équipement et d'affectation des espaces aux différents usages, en mer comme sur le littoral, ainsi que les mesures destinées à les mettre en œuvre. Il précisera dans ce cadre indiquer la vocation particulière de zones déterminées, ainsi que les mesures de protection du milieu.

Le document stratégique de façade constituera un véritable cadre pour l'ensemble des décisions et politiques ayant une incidence sur la mer et le littoral dans le périmètre de la façade :

- les plans, programmes et schémas applicables dans le périmètre d'une façade maritime, les projets situés dans le périmètre de cette façade et les autorisations devront être compatibles avec les objectifs et mesures du document stratégique
- ceux-ci devront être pris en compte par les plans, programmes, schémas applicables aux espaces terrestres, les projets situés et les autorisations délivrées sur ces espaces lorsqu'ils sont susceptibles d'avoir des incidences significatives dans le périmètre d'une façade maritime.

Ces plans, programmes, schémas et autorisations seront précisés dans le texte réglementaire, en cours de préparation, qui fixera prochainement le cadre de rédaction de ces documents.